

les délégués pour visiter les usines de guerre, sous le contrôle d'un représentant du ministre. « Bien entendu, disait la circulaire, il ne faut envoyer que des renseignements absolument certains et ne « désigner que des camarades connus et éprouvés ». Et, avec le très haut sentiment de moralité qu'on retrouve si fréquemment dans les documents émanant des syndicats ouvriers, ce texte ajoutait : « Si nous nous permettons ces indications, c'est que nous estimons nécessaire que la bonne foi et la loyauté de nos organisations ne soient pas un instant mises en doute... que c'est dans la moralité inattaquable de leur action propre que les organisations ont à puiser des sentiments profonds de dignité et doivent trouver la force morale qui inspirera à tous, travailleurs ou non, le respect de leurs conseils et de leurs actions, comme de leurs réclamations. »

Le Comité d'action, saisi de cette question, émit le vœu que les syndicats ouvriers soient appelés à participer à l'organisation de la mobilisation industrielle pour laquelle, nous l'avons vu, le gouvernement n'avait jusque là sollicité que le concours des patrons. Dès lors, une collaboration régulière s'institua entre la Fédération des métaux et le S. S. E. des munitions, devenu plus tard ministère de l'Armement. Elle lui faisait quotidiennement parvenir ses réclamations, ses propositions. Au début, ces relations n'allèrent pas sans difficulté ; la Fédération se plaignait qu'on ne tînt pas assez compte de ses avis et, à plusieurs reprises, menaça de rompre tous rapports avec le gouvernement (1).

Mais le rappel des ouvriers mobilisés et la question des sursis prirent bientôt une telle importance dans l'opinion que le Parlement dut intervenir ; après plusieurs semaines d'études, il vota la loi du 17 août 1915, dite loi Dalbiez et qui faisait directement appel au concours des syndicats. Au mois d'août 1915, on avait procédé à des recensements d'ouvriers et à des rappels assez nombreux des spécialistes pour les usines. Le contrôle de la main-d'œuvre, tout récemment créé au S. S. E. A. M., surveillait les usines de guerre,

---

(1) L'Union des Métaux, décembre 1915.